

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4040

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : 75, rue de Gerland - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4040**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **75, rue de Gerland - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société GECINA est propriétaire d'un tènement foncier de 2,7 hectares situé au 75, rue de Gerland à Lyon 7°. Ce terrain est bordé par la rue de Gerland à l'ouest, Croix-Barret au sud et Massimi à l'est. Cette parcelle est grevée de plusieurs emplacements réservés (ER) destinés à compléter le maillage de la frange est de la rue de Gerland.

Sur ce site, la société GECINA souhaite réaliser un projet urbain mixte d'activités et de logements d'environ 55 000 mètres carrés de surface de plancher. Pour mener à bien cette opération, elle a confié une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à la société D2P.

Au vu du projet porté par la société GECINA qui garantit le respect des politiques publiques définies à l'échelle du quartier de Gerland en termes de mixité urbaine, de qualité architecturale et environnementale, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont accepté de programmer dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP) les travaux d'infrastructures qui répondent aux besoins de l'opération.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- favoriser la reconversion d'une ancienne friche industrielle en conservant la mémoire du site,
- permettre le développement d'une offre de logements, de bureaux et d'immobilier dédié à l'accueil de PME/PMI,
- assurer une bonne desserte de ce nouveau quartier et poursuivre le maillage viaire de cette frange est de la rue de Gerland à travers la création de 2 voiries nouvelles,
- poursuivre la constitution d'un axe est-ouest structurant à travers l'élargissement de la rue de la Croix Barret,
- requalifier partiellement les voiries existantes situées au pourtour de l'opération pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement immédiat.

Par délibération n° 2012-2940 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement des voiries publiques nécessaires, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du 1er juin au 21 décembre 2012. Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public à la mairie du 7° arrondissement de Lyon, à l'hôtel de la Communauté urbaine et à la mission Gerland aux heures habituelles d'ouverture. Le public avait également la possibilité de donner son avis sur ce projet à l'occasion d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le 19 février 2012.

Le périmètre de concertation était délimité par (annexe 1) :

- la rue de Gerland,
- la rue de la Croix Barret,
- la rue Paul Massimi,
- la limite nord de la parcelle BM 1 et BM 71.

Ce dossier comprenait :

- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les cahiers mis à disposition à la mairie du 7^e arrondissement de Lyon, à l'Hôtel de la Communauté urbaine et à la mission Gerland n'ont recueilli aucune remarque.

La procédure de concertation préalable s'est achevée le 21 décembre 2012. Elle ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la réalisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation préalable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à l'aménagement des voiries publiques de l'opération 75, rue de Gerland à Lyon 7°.

2° - Décide de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

3° - Clôt la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.